

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 mars 2020**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 09

Date de convocation : 06 mars 2020

Séance débutée à : 19h05

Sous la présidence de Patrice BOURCET

Présents : François LEROY, Sylvie ROUX, François HARMAND, Josyane RODRIGUES, Sandrine HUMBERT, Dominique VOLLES, Sylvain TARILLON, Rose MILO

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Compte de gestion de l'exercice 2019

CONSIDERANT que le compte de gestion représente les documents de synthèse de la comptabilité générale et qu'il rend compte, par ailleurs, de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes ;

CONSIDERANT que « entendre, débattre et arrêter » le compte de gestion du Receveur est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif ;

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2019 établi par le Receveur Municipal de Montigny Pays Messin, dont les résultats budgétaires et le résultat d'exécution sont présentés en annexe 1.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Compte administratif 2019

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de François HARMAND, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Patrice BOURCET, Maire de Mey, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	17 560,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	56 819,23
014	Atténuations de produits	2 118,00
65	Autres charges de gestion courante	17 722,00
66	Charges financières	14 144,45
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	50 518,06
TOTAL		158 881,92
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Titres émis
013	Atténuations de charges	696,50
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 118,20
73	Impôts et taxes	125 550,09
74	Dotations et participations	21 358,90
75	Autres produits de gestion courante	950,00
77	Produits exceptionnels	1 809,69
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	46 980,13
TOTAL		199 463,51

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	Mandats émis
204	Subventions d'équipement versées	9 624,00
Détail ci-dessous *	Total des opérations d'équipement	7 354,85
16	Emprunts et dettes assimilées	20 855,75
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	46 980,13
TOTAL		84 814,73
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	Titres émis
13	Subventions d'investissement	416,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	9 465,69
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	50 518,06
TOTAL		60 399,75

- Opération 10101 : aménagement du village : 4033.32€
- Opération 10201 : centre du village : 720€
- Opération 10203 : église : 2601.53€

Résultat exercice 2019

Résultat de clôture 2019

Budget principal :

Investissement : -24414,98

Investissement : 33041,99

Fonctionnement : 40581,59

Fonctionnement : 115036,33

TOTAL : 16166,61

TOTAL : 148078,32

2/ CONSTATE pour ce compte les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (annexe 2) ;

4/ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

POINT N°4 : Adhésion à l'Association pour la conservation des monuments Napoléoniens

Considérant que l'association ACMN a pour objectif notamment la protection, la restauration et l'entretien des monuments, sépultures et sites, l'érection de monuments et plaques commémoratives se rapportant à l'histoire napoléonienne en France et à l'étranger,

Considérant que cette association peut intervenir pour sauvegarder la sépulture du Général Espagne dans le cimetière communal,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adhérer à l'Association pour la conservation des monuments Napoléoniens
- De voter un crédit de 35 € à l'article 6281 du budget communal correspondant à la cotisation annuelle de la commune.

Adopté à l'unanimité

POINT N°5 : Location de la salle communale

Vu la demande d'une Thérapeute Psycho-corporelle de louer la salle communale le mercredi de 19h à 20h30 (sauf vacances scolaires) en vue d'y organiser des ateliers de méditation en pleine conscience pour un petit groupe,

Il est proposé au conseil municipal d'étudier cette demande et de fixer un tarif de location en cas d'accord.

Reporté

Publié le 13 mars 2020